



apec

**Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte**

Préavis no 7

relatif

à

**une demande de crédit (2^{ème} phase) pour
l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP
correspondant aux besoins de notre
association.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

PREAMBULE

Dans sa séance du 5 février 2021, le Conseil intercommunal acceptait les conclusions du préavis no 28 à savoir :

- l'abandon du projet de STEP régionale ;
- l'octroi d'un crédit (1ère phase) de CHF 953'000.- et d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre l'étude pour la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Ce préavis peut être consulté sur le site de notre association : www.apec-gland.ch.

SITUATION ACTUELLE

Le Comité de direction a mis en place la structure annoncée en mandatant un Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) composé de spécialistes évoluant dans le domaine de l'épuration, de l'énergie, de l'automatisation, de la loi sur les marchés publics dont le rôle est de conseiller, d'accompagner le Comité de direction, le Conseil intercommunal dans ses choix et décisions jusqu'à la réalisation de cette nouvelle station d'épuration.

Secondé par le BAMO, le Comité de direction a :

- entrepris les démarches liées au plan d'affectation « le Lavasson » élaboré par la Ville de Gland ;
- désigné les différents mandataires pour l'étude du projet de construction d'une nouvelle STEP.

Le Plan d'affectation

Les mandats

Le Comité de direction a mandaté :

- les bureaux Fischer & Montavon, Ecoscan, Triform et Citec pour la réalisation d'une étude pour la recherche d'un site destiné à recevoir la nouvelle STEP qui a abouti le 7 juin 2021 par la présentation du rapport final à la Municipalité de Gland et la validation du site par dite Municipalité.
- les bureaux Fischer & Montavon, Ecoscan et Citec pour l'élaboration du plan d'affectation nécessaire à la réalisation de la STEP sur le site du Lavasson retenu par la Municipalité de Gland. Ce projet a été présenté à la Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE) le 5 octobre 2021, projet qui a obtenu un préavis positif.

Commentaire

Le CODIR tient à signaler que l'élaboration du plan d'affectation demeure de la seule compétence de la Municipalité de la Ville de Gland. Celui-ci devra ensuite être approuvé par le Conseil communal de Gland puis par le Département des Institutions et du Territoire.

Le comité de pilotage (COFIL) de ce PA conduit par l'Exécutif de Gland est néanmoins composé, ceci avec voies consultatives, de deux représentants du Comité de direction de l'APEC et de deux membres de la municipalité de Luins

Le concours de projets à un degré en procédure ouverte pour un groupement d'architecte paysagiste (pilote) et d'architecte.

Parallèlement à la procédure d'élaboration du plan d'affectation (PA), le Comité de direction a organisé un concours afin de disposer d'une solution paysagère permettant une bonne intégration des ouvrages sur le site et répondant aux contraintes environnementales de ce lieu.

Ce concours a suscité le dépôt de 5 dossiers lesquels ont été évalués par le Jury le 23 novembre 2021. Le projet retenu s'intitulant « Limpid » est le suivant :



La procédure de ce concours est terminée et celle-ci n'a pas fait l'objet de recours. Il a été remporté par le groupement Gilbert Henchoz et Cornaz Architectes, tous deux de Nyon.

Ce concours a fait l'objet d'une exposition publique.

Le plan d'affectation est adapté en fonction du projet susmentionné.

Le calendrier

Fin février-début mars 2022 : le plan d'affectation et son règlement seront transmis à l'examen préalable des services cantonaux

Les études et la désignation des différents mandataires pour l'étude du projet de construction d'une nouvelle STEP

Les études

Les études suivantes ont été réalisées :

- Définition des besoins (projet de référence) nécessaires à la mise en place du concours et à la recherche de mandataires.
- Rapport sur l'actualisation des charges et besoins hydrauliques en intégrant la commune de Prangins. Ce rapport a été validé par la Direction Générale de l'environnement du canton de Vaud (DGE)

Commentaire

La commune de Prangins dispose d'un délai échéant au 30 mars 2022 pour se déterminer quant à la direction qu'elle souhaite donner à ses eaux usées, à savoir vers la nouvelle STEP du Lavasson, impliquant une adhésion à notre association ou vers la STEP de l'Asse, de la Ville de Nyon.

- Documentation des eaux de l'APEC et de la Commune de Prangins notamment nécessaire aux déterminations de la filière de traitement micropolluants. Deux campagnes de mesures, une d'un mois et une de 2 mois, ont été réalisées cet automne.
- Réflexions sur le dimensionnement et les besoins pour la station de pompage (STAP) de la Dullive, de la conduite de liaison entre la STAP et la nouvelle STEP en vue de la mise en place des deux dossiers d'appel d'offres pour ces mandats.

En outre, différents contacts ont été établis pour les synergies avec les projets EnergieÔ, ThermorésÔ de Gland, Clinique de la Lignière, Ville de Gland et l'OFROU (Office fédéral des routes).

La désignation des mandataires - Appel d'offres en procédure ouverte pour un pool pluridisciplinaire d'ingénieurs

Il s'agit d'une procédure ouverte pour la recherche du pool d'ingénieurs nécessaire à l'étude à la réalisation de la STEP. L'appel d'offres a été publié fin septembre 2021, 2 dossiers ont été déposés en novembre 2021 dans les délais. Les dossiers ont été évalués et les entreprises auditionnées en décembre 2021 par le Jury.

Sur la base des recommandations du jury, le Comité de direction a retenu l'offre du groupement Hibiscus composé d'Holinger SA, pilotage et coordination du projet, IngPhi SA structure et génie civil, Scherler-Bering automatismes du bâtiment et installations MCR (Mesures-commandes-régulation). Chuard Ingénieurs, installations thermiques et aérauliques.

Cette procédure n'a pas fait l'objet de recours.

2^{ème} PHASE - DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE

Le présent préavis a pour objectif l'octroi du crédit nécessaire pour financer :

- la procédure de légalisation du PA ;
- l'élaboration du projet de la nouvelle STEP jusqu'au stade du permis de construire et des soumissions rentrées.

Le Plan d'affectation

Il s'agit de finaliser la procédure de légalisation du plan d'affectation à savoir :

- l'apport d'éventuelles modifications sollicitées par les services cantonaux à l'issue de l'examen préalable ;
- la mise à l'enquête publique, le traitement des oppositions éventuelles ;
- l'approbation du plan d'affectation par le Conseil communal de Gland, puis par le Département des Institutions et du Territoire.
- les études de mobilité douce pour renforcer, sécuriser et améliorer les cheminements dans le secteur de la STEP (Collaboration entre les communes de Gland et de Luins) ;
- la poursuite du mandat des études d'impact au-delà de la légalisation du plan d'affectation puisque la 2^e étape des études d'impact intervient au moment de l'enquête publique du projet de la station d'épuration.

Le projet de la station d'épuration

Le crédit sollicité permettra de financer les phases d'étude suivantes selon les normes SIA :

- avant-projet, projet, légalisation, appel d'offres.

par le pool d'ingénieurs ainsi que le groupement architecte, paysagiste-architecte et d'autres mandataires spécialisés.

Ce crédit comprend également les phases mentionnées ci-dessus pour la station de pompage et turbinage du site de la Dullive, la désaffectation ultérieure de la STEP actuelle et la réalisation des collecteurs entre la Dullive et le Lavasson.

LES COÛTS

Plan d'affectation

Urbaniste	20.000.00
Etude d'impact	20'000.00
Etude de mobilité	40'000.00
Communication	15'000.00
Divers & imprévus	9'500.00
Total	104'500.00

STEP

Pool d'ingénieurs	4'490'000.00
Architecte paysagiste	440'000.00
Architecte	485'000.00
Mandats connexes : micropolluants, spécialiste feux, etc.	160'000.00
Divers et imprévus	278'750.00
Total	5'853'750.00

Station de pompage (STAP) - Turbinage

Pool d'ingénieurs STAP	620'000.00
Ingénieurs conduites	300'000.00
Mandats connexes : turbinage, spécialiste feux, etc	80'000.00
Divers & imprévus	100'000.00
Total	1'100'000.00

Conduite du projet

BAMO	420'000.00
Mandataires spécialisés, appui procédure	125'000.00
Communication	45'000.00
Juridique	50'000.00
Divers & imprévus	64'000.00
Total	704'000.00

Participation à l'échange de terrain

Terrain	200'000.00
---------	------------

Commentaire

Il s'agit d'une surface d'env. 50'000 m² sise au lieu Les Rippes sur le territoire de la commune de Gland. Un accord d'échange de terrain a été signé entre le propriétaire actuel et la Municipalité de Gland.

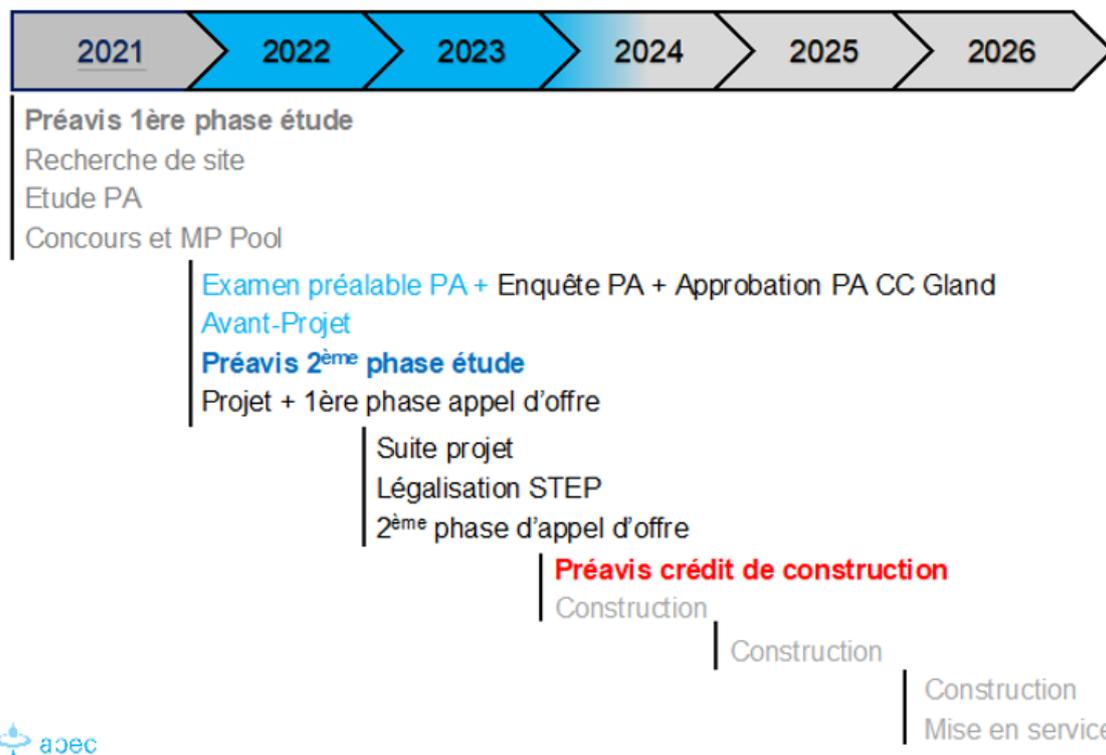
Cette transaction devra être validée par le Conseil communal de Gland.

Dans les conditions de cet échange, il a été convenu le versement d'une indemnité de CHF 200'000.- au propriétaire actuel et que ce montant serait pris en charge par notre association.

Récapitulation des coûts

Plan d'affectation	104'500.00
STEP	5'853'750.00
Station de pompage (STAP) - Turbinage	1'100'000.00
Conduite du projet	704'000,00
Total Hors taxe	7'762'250.00
TVA 7,7% (597'963.259) arrondi à	598'000.00
Total TTC	8'360'250.00
Terrain	200'000.00
Total demande de crédit	8'560'250.00
Arrondi	8'560'000.00

CALENDRIER PREVISIONNEL



Prochaine étape : demande du crédit de construction.

FINANCEMENT

Le Comité de direction sollicite, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 8'560'000.00 aux conditions les plus favorables.

Cet emprunt sera utilisé par tranches en fonction des besoins. Pour 2022, celui-ci portera sur un montant CHF.1'500'000.00. Sur la base d'un taux d'intérêt indicatif de 1,5 % nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF. 22'500.00.

Concrètement, la charge financière pour 2022 portera sur un semestre à savoir un montant de CHF 11'250.00. Ce montant, pas compris dans le budget du présent exercice, sera intégré dans les comptes 2022.

Cet emprunt respecte les dispositions de l'art. 21 des statuts de notre association à savoir :

En règle générale, les communes associées ne participent pas personnellement au capital de l'association.

Cette dernière procède au financement des frais d'étude, des travaux, des constructions et des frais de mise en service des ouvrages en recourant à l'emprunt. Le plafond des emprunts d'investissement est fixé à 11 millions de francs.

A ce jour, notre association n'a pas contracté d'emprunt.

AMORTISSEMENT

Cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans. La charge d'amortissement totale sera de CHF 856'000.00 pour une année complète. Cet amortissement débutera en 2023 et celui-ci sera intégré dans le budget l'exercice 2023.

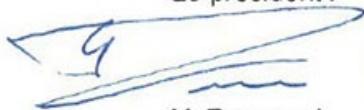
CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

- | | |
|-------------|---|
| Vu | le préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2 ^{ème} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association. |
| Oui | le rapport de la commission de la commission nouvelle STEP.
le rapport de la commission de finances. |
| Considérant | Que cet objet a été porté à l'ordre du jour. |
| Décide | |
| I. | D'accorder le crédit (2 ^{ème} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association. |
| II. | D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de CHF 8'560'000.00 aux conditions les plus favorables. |

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :



Y. Reymond



Le secrétaire :



D. Gaiani